

Macate WENEHOUA
Architecte-urbaniste
Candidat titulaire



Angélina PIEPE GARGANI Professeur au Lycée Jules Garnier Candidate suppléante

Nous sommes candidats à l'élection législative dans la 1ère circonscription électorale, comprenant les communes de Nouméa, lle des Pins et les lles Loyauté, les 11 et 18 juin prochains.

Nous sommes les candidats de tous les citoyens de ce pays, tous ceux ayant été reconnus comme faisant partie du corps électoral spécial pour la consultation référendaire et tout ce qui aspire à vivre dans ce pays en contribuant de quelque manière que ce soit à son développement et à son émancipation.

- 1 Nous sommes candidats pour une application complète de l'Accord de Nouméa :
- Une application conforme à la lettre et à l'esprit de l'Accord :

La Nouvelle-Calédonie est représentée au sein du Parlement Français par 2 députés à l'Assemblée Nationale et par 2 Sénateurs au Sénat, tous ces parlementaires sont issus des partis loyalistes, tenants de la présence française et de la poursuite d'une forme de néo-colonialisme dans notre pays.

S'inscrivant en faux par rapport à ces positionnements rétrogrades et générateurs des clivages structurels pouvant conduire à des affrontements dans notre société calédonienne, nous nous présentons à ces élections législatives

pour porter, si nous sommes élus, dans les Hautes sphères du Pouvoir français, à un moment crucial de l'évolution de notre pays, la parole de ceux qui souhaitent l'application pleine et entière jusqu'à son terme, de l'Accord de Nouméa, qui comme chacun le sait est un processus progressif et intelligent de décolonisation, approuvé par 70% des calédoniens et inscrit dans la Constitution française.

La sortie de cet Accord devant déboucher, après consultation des futurs citoyens du pays, sur le transfert des compétences régaliennes et à l'accession du Pays à **la pleine souveraineté politique et juridique** vis-à-vis de la France et de la construction d'un destin commun respectueux de notre diversité culturelle tout en entretenant des rapports privilégiés égalitaires et pourquoi pas, institutionnalisés avec la France.

#### - L'Etat au centre de la conduite du processus de décolonisation :

Nous nous présentons aussi pour interpeler l'Etat français, Etat colonisateur, faut-il le rappeler et principal responsable historique de la situation que nous vivons, afin qu'il s'engage résolument, non pas en tant qu'interlocuteur neutre, mais en tant que pilote engagé, dans la conduite et la gestion de ce processus de décolonisation jusqu'à son terme. Nous avons, dans notre grande majorité, approuvé ce processus qui a été constitutionnalisé, impliquant que l'Etat doit veiller à son application de façon stricte et déterminée, sans laisser libre cours aux dérives et aux postures diverses partisanes, génératrices de divisions et de conflits, néfastes au rapprochement des populations et à une cohésion sociale, nécessaires à la construction durable de notre avenir.

#### - Il faut créer les conditions favorables à la tenue de la consultation référendaire de 2018 :

La consultation référendaire de 2018 doit être comprise, non comme un scrutin d'Auto-détermination au sens du Droit international, mais comme une autorisation administrative populaire locale, demandée aux citoyens du futur pays,

pour la poursuite des transferts de compétences, régaliennes lourdes, afin de progresser dans la prise en main de nos responsabilités politiques et institutionnelles.

Parmi les conditions à observer, nous citerons :

- Le respect du calendrier de l'Accord de Nouméa et pour cela, il faut donc solder la 1ère génération des transferts de compétences, en procédant au transfert de celles encore aux mains de l'Etat;
- Arrêter définitivement cette année, le corps électoral spécial restreint prévu par l'Accord de Nouméa et procéder à l'inscription automatique de tous les électeurs citoyens composant ce corps électoral : kanaks et non kanaks.
- Nous proposerons en outre, d'établir les cartes d'électeurs des citoyens appelés à voter à la consultation de sortie de façon à pouvoir également servir de carte d'identité citoyenne du pays. Elle sera remplacée par une carte d'identité nationale en cas de réponse positive au transfert des compétences régaliennes.

Nous invitons les ressortissants « victimes de l'histoire » à honorer la parole d'accueil de nos Ainés kanak, à nous rejoindre pour renforcer les forces d'émancipation et qu'ensemble nous construisons un avenir commun pluriculturel, de liberté et de responsabilité. Nous pourrions ainsi travailler ensemble pour déterminer les conditions d'un partage des pouvoirs dans le schéma institutionnel et politique qui va régir notre destinée commune après le transfert des compétences régaliennes.

# 2 - L'Etat doit nous accompagner pour développer le pays et accroître ses richesses :

Nous devons négocier avec l'Etat français pour :

 Maintenir le système de défiscalisation en cours, en proposant notamment que l'instruction des dossiers soit assurée localement par le Haut-Commissariat, pour plus de rapidité. Ce dispositif pourrait, en outre, faire partie des points de négociations à mener avec l'Etat Français, pour le prolonger comme outil français de soutien à la diversification de notre économie pendant la période d'accompagnement au transfert des compétences régaliennes, sur au moins 3 mandatures (15 ans);

- Maintenir le dispositif des contrats de développement entre l'Etat français et les collectivités publiques locales (NC, Provinces, Communes) pendant la même période, pour aider à la réalisation des équipements publics et des programmes d'habitat social.
- Au-delà de la période de 15 ans citée ci-dessus, correspondant à la mise en œuvre des transferts juridique et politique des compétences régaliennes, ainsi que de la mise en œuvre, dans un plan concerté et impératif, des programmes d'investissements publics et économiques structurants d'accompagnement du pays à la pleine souveraineté, on pourrait négocier un contrat de solidarité mutuelle, inscrit dans les 2 Constitutions respectives précisant les conditions dans lesquelles, la France et le futur pays kanak pourront entretenir durablement et de façon égalitaire, leurs relations de vie future. Pour cela, nous soumettons au débat, les éléments suivants:
- Double nationalité : française et kanak, de l'ensemble des futurs citoyens du pays kanak ;
- Exercice partagé de certaines compétences régaliennes lourdes ;
- Ouverture privilégiée du pays à des sociétés françaises pour leur installation sur place, en encourageant des partenariats avec les sociétés locales;
- Mise en place d'un fonds de solidarité, alimenté par la France, d'une valeur annuelle à définir pour aider au financement des investissements lourds dans le Pays.

# 3 - Nous souhaitons replacer les Autorités coutumières dans leur véritable place :

Nous apporterons notre soutien aux mesures ci-après :

- Définir un statut administratif et fonctionnel aux Chefs coutumiers gestionnaires de la vie tribale et des Grands Chefs dans les districts coutumiers, et cela, en plus de leurs prérogatives coutumières.
- Intégrer les Chefs coutumiers dans l'organisation administrative et institutionnelle du pays et mettre en œuvre un système d'indemnités financières au profit des Chefs coutumiers autour du SMIG en fonction de leurs attributions et des populations sous leur administration, dans les mêmes conditions que les Maires.
- Reconnaître aux Chefs coutumiers, l'exercice au niveau local, d'une justice coutumière civile et pénale, et la mise en place d'une « police coutumière » auprès des Grandes Chefferies.
- Mettre en place des formations adaptées au profit des Chefs coutumiers afin de les préparer à l'exercice de leurs responsabilités administratives et à la gestion de la vie tribale.

## 4 - Notre jeunesse doit être notre principale préoccupation :

Traiter la période comprise entre l'âge de l'adolescence et la période de pleine responsabilité juridique par un accompagnement où tout jeune doit trouver un parcours à la fois : étudiant, activité civique et militaire et formations alternées d'insertion dans le monde actif des adultes.

#### 5 - Les actions à mener dans la 1ère circonscription :

- aux lles Loyauté et à l'Ile des Pins :
- développer le tourisme, en particulier le « haut de gamme » comme secteur de diversification économique, créateur d'emplois et de devises;
- développer les activités de biotechnologies pour en

- faire de véritables secteurs économiques d'exportation : santal, vanille, l'huile de coprah etc...
- favoriser l'autonomie vivrière familiale en développant les cultures vivrières bio et dans une perspective de transformation : chips etc...
- mettre en place une véritable stratégie de continuité territoriale avec les différentes lles : Loyauté, lle des Pins et les lles Belep. A cet effet, je militerai pour maintenir l'aérodrome de Magenta à Nouméa.

#### à Nouméa:

- Favoriser l'accession sociale à la propriété dans Nouméa et en particulier dans les cités sociales de la SIC et du FSH par le système des locations-ventes ou autres formules à imaginer.
- En outre, il faudra traiter différemment les squats dans une optique de fixer les familles sur place et d'aménager le squat dans l'esprit des tribus paysagères.
- Rendre la ville de Nouméa : ville pluriculturelle et océanienne et durable ; dénommer les rues et places avec des noms empruntés au monde kanak et aux autres ethnies et des aménagements de quartiers spécialisés selon les divers groupes ethnoculturels présents dans la ville ; elle doit refléter notre société pluriculturelle en Océanie.
- L'assainissement des eaux usées doit être suivre le développement urbain et la protection de la mangrove et du littoral doivent être une exigence publique.

## pour la construction de notre pays dans un destin commun.